

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/05/2023

Référence
28_2023

Objet de la délibération
Attribution du Marché chemin de Taillefer

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

Date de la convocation
23/05/2023

Date d'affichage
23/05/2023

Vote
<b>MAJORITE</b>
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2023 et le 31 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

**Excuses séance:** Excusé(s) ayant donné procuration : M. RABIN Patrice à Mme MAURICE Valérie

**Absents séance:**  
Absent(s) : M. LEBLANC Eric

**A été nommé(e) secrétaire** : M. JENNEPIN Patrick

**Objet de la délibération** : Attribution du Marché chemin de Taillefer

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 31/05/2023

Et

Publication ou notification du :

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est réuni le 30/05/2023 à 11h00 et après présentation du rapport d'analyse des offres pour le marché de travaux du chemin de Taillefer il est décidé de retenir la société SAS PONCIN TP pour un montant de 134 963,54 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le choix de la commission d'appels d'offres et autorise le maire à signer le marché et tous documents relatifs à celui-ci.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/06/2023

Le Maire  
François DENEUX

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 008-210803904-20230531-28\_2023-DE

